



COHERAN

## CONFERENCE COHERAN

### Procès-verbal de la séance du mercredi 17 mai 2017 à 19h30 Mairie d'Anières

---

#### Présent(e)s :

|                   |                             |                     |
|-------------------|-----------------------------|---------------------|
| <b>Corsier :</b>  | M. Bertrand PICTET          | Maire               |
|                   | M. Eric ANSELMETTI          | Adjoint             |
|                   | Mme Joëlle MARTIN WIDMER    | Adjointe            |
|                   | M. Jean-Noël DUCREST        |                     |
|                   | M. Dante GIACOBINO          |                     |
|                   | Mme Florence THIERRIN       | Secrétaire générale |
| <b>Hermance :</b> | Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO | Maire               |
|                   | M. Roland-Daniel SCHNEEBELI | Adjoint             |
|                   | M. Thierry VIDONNE          | Adjoint             |
|                   | M. Yvan NEJAR               |                     |
|                   | M. Olivier PFÖRTNER         |                     |
|                   | Mme Chrystel PION           | Secrétaire générale |
| <b>Anières :</b>  | M. Antoine BARDE            | Maire               |
|                   | M. Pascal WASSMER           | Adjoint             |
|                   | M. Jérôme JACQUIER          |                     |
|                   | M. Jean-Marc THIERRIN       |                     |
|                   | Mme Dominique LAZZARELLI    | Secrétaire générale |
| <b>Excusée :</b>  | Mme Caroline BENBASSAT      | Adjointe (Anières)  |
| <b>Absents :</b>  | M. Philippe GAILLARD        | CM (Anières)        |
|                   | M. Daniel MUSCIONICO        | CM (Corsier)        |
|                   | M. Alexandre SOUCAS         | CM (Anières)        |

#### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 14 décembre 2016.
3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017.
4. Rapport de la commission intercommunale "Sécurité". Séances des mercredi 11 janvier 2017 et mercredi 5 avril 2017.
5. Rapport de la commission intercommunale "Culture, sport et loisirs". Séances des jeudi 2 mars 2017 et jeudi 11 mai 2017.
6. Point de situation sur la voirie intercommunale.
7. Discussion sur les retours des membres des trois Conseils municipaux suite à la séance du 1<sup>er</sup> mars 2017.
8. Communication à la population, site internet, logos CoHerAn, trombinoscope des membres des services techniques.

9. Fixation de la prochaine Conférence intercommunale CoHerAn.
10. Divers et propositions individuelles

M. Antoine Barde ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mme le Maire d'Hermance, à M. le Maire de Corsier, aux Adjointes, aux Secrétaires générales et à l'assemblée. M. le Président prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Caroline Benbassat.

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté tacitement.

#### **2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 14 décembre 2016.**

Le procès-verbal de la séance du mercredi 14 décembre 2016 est considéré comme approuvé avec remerciements à son auteur.

#### **3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017.**

Le procès-verbal de la séance du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 est considéré comme approuvé avec remerciements à son auteur.

#### **4. Rapport de la commission intercommunale "Sécurité". Séances des mercredi 11 janvier 2017 et mercredi 5 avril 2017.**

M. le Président passe la parole au rapporteur.

#### **Séance du 11 janvier 2017**

M. P. Wassmer informe de l'audition de M. E. Leitner, commandant de l'ORPC Lac.

M. E. Leitner explique que le canton de Genève dispose de 11 organisations de protection civile, communales ou régionales. M. P. Maudet a le projet de modifier cette régionalisation en réduisant les organismes à 4 ou 6 unités qui regrouperaient l'ORPC Lac avec l'ORPC Seymaz, l'ORPC Voirons et l'ORPC Salève. Il y a une volonté de professionnaliser la Protection civile, tout au moins au niveau de l'Etat-major, alors que les charges financières incombent aux communes. Il est important de suivre ce dossier qui est à ce jour réactivé selon les dires de M. J. Felley, Directeur du Service de la sécurité civile.

M. E. Leitner a rappelé que les hommes de nationalité suisse doivent servir dans la Protection civile pour autant qu'ils y soient aptes et qu'ils n'effectuent ni service militaire ni service civil.

Les astreints suivent des cours de formation de base (2 semaines) puis sont incorporés. Ils sont appelés pour 2 à 7 jours de service par année (max. 21 jours/an pour les spécialistes et pour les cadres), plus les jours de perfectionnement (max. 14 jours/4ans).

La Protection civile est divisée en cinq domaines d'activité qui ont des fonctions spécifiques :

1. L'aide à la conduite (suivi de la situation – transmission/télématique - protection nucléaire, radiologique, atomique et chimique - coordination logistique)
2. La protection et assistance des personnes (principalement dans les abris communaux)
3. La protection des biens culturels (présence d'un inventaire sous la forme de fiches de sauvetage)
4. L'appui : Il s'agit des interventions par les pionniers en cas de catastrophe.
5. La logistique (transports, repas, contrôle du matériel, contrôle des abris privés et communaux, ...)

L'ORPC Lac regroupe les communes de Collonge-Bellerive, Hermance, Anières, Corsier et Cologny. C'est un ensemble structuré comprenant des moyens humains (171 astreints plus quelques volontaires âgés de plus de 40 ans), des ouvrages et du matériel.

Le SlowUp, la Course de l'Escalade, le Tour de Romandie sont quelques exemples de services rendus au profit de la collectivité.

Pour une intervention lors d'une manifestation au niveau cantonal, le préavis est de 1 an. Il faut prévoir un forfait de CHF 50.- par homme et par jour, payé par l'organisateur à la PCi. Les communes ont reçu un courrier de l'OCPPAM en décembre 2016 les informant qu'une nouvelle loi entrera en vigueur courant 2017, touchant l'approvisionnement économique du pays (OFAE). Elle introduira plusieurs changements, tant stratégiques qu'opérationnels. M. E. Leitner dit qu'au niveau de l'ORPC Lac, il n'y a pas eu de communication spécifique sur ce sujet.

Dans les divers, la commission intercommunale a lancé une réflexion pour l'organisation de journée « Sécurité » CoHerAn cet automne.

### **Séance du 5 avril 2017**

M. P. Wassmer informe de l'audition de M. Reynald Claret, Adjudant, Chef OP a.i. du Corps des gardes-frontière.

M. l'Adjudant a expliqué que le pays est divisé en 4 arrondissements (Bâle, Schaffouse, Genève, Lugano) et en 7 régions. Au niveau romand, il y a la région V (Valais-Vaud) ; la région VIII (Neuchâtel et Jura) et la région VI (Genève). La carte de la région de Genève montre 34 possibilités de passages officiels sur les 106 km de frontière.

Le nombre de véhicules passant la frontière est de 550'000.- par jour (chiffre de 2011).

Les principales tâches touchent les domaines des douanes, de la sécurité et des migrations. Les domaines d'activités sont au nombre de 4, soit la fiscalité, l'économie, la sécurité et l'immigration ainsi que la protection de la santé et de l'environnement (Biens culturels, plantes, contrefaçons, animaux, ...).

Les compétences générales sont :

- a. Contrôler la circulation des personnes, en particulier
  1. Leur identité
  2. Leur droit de franchir la frontière
  3. Leur droit de séjourner en Suisse
- b. Etablir l'identité des personnes
- c. Contrôler la circulation des marchandises
- d. Rechercher des personnes et des choses dans l'espace frontalier
- e. Surveiller l'espace frontalier

Les gardes-frontière sont autorisés à procéder à :

- L'interrogation est la palpation d'une personne
- La fouille corporelle et l'examen médical
- L'établissement de l'identité de personnes (relève de données biométriques)
- La mise en sûreté provisoire, la restitution et la confiscation des objets et des valeurs patrimoniales qui seront utilisés comme preuve
- La conduite au poste de douane et l'arrestation provisoire
- Le port et l'usage de l'arme
- L'utilisation d'appareils de prises de vues, de relevé et d'autres appareils de surveillance

### **Région VI : Genève**

En plus du commandement, les postes principaux sont Genève-Aéroport, Genève Rive-droite (unité mobile), Genève Cornavin, Genève Rive-gauche (unité mobile), Thônex et Bardonnex. La région est particulière en raison de la présence de la gare, de l'aéroport (frontière extra Schengen), de la région voisine d'Annemasse considérée comme ZSP (zone de sécurité prioritaire).

355 collaborateurs sont répartis comme suit :

55% à l'aéroport ; 20% sur le terrain ; 5% à Cornavin ; 20% au passage des frontières.

La formation théorique a lieu au Centre de formation (CFL) à Liestal / BL et la formation pratique dans la région d'attribution.

Un centre de formation tactique (KOSIT) est situé à Interlaken

A l'issue de la présentation, diverses questions ont été posées à savoir s'il est possible de solliciter les gardes-frontière. M. R. Claret a répondu que oui mais que la demande sera automatiquement transférée à la Police.

Pour tout délit douanier, le numéro d'urgence est le 0800 800 310

Il est encore précisé que les Suisses résidant illégalement en France sont contrôlés, mais que ce n'est pas une priorité.

M. R. Claret a précisé que le métier est attractif à Genève. Ce qui freine les engagements réside dans la classe salariale qui est fédérale. L'appartement de fonction reste un atout.

Il peut y avoir des collaborations avec les communes dans le cadre d'engagements communs notamment avec les APM sur des actions bien précises, à travers l'échange d'informations, ou même pour des interpellations.

La zone CoHerAn est calme mais la région est sujette à des phénomènes qui sont cycliques, liés entre autres à la présence ou non des gens du voyage dans une commune française proche (augmentation des cambriolages) ou alors à la présence de bandes de ressortissants de l'est venus faire des braquages (Poste de Thonex, Poste de Puplinge, etc.). Toutefois, la vague des braquages a baissé ces dernières années.

Le corps des gardes-frontière n'a pas d'antenne en termes de cybercriminalité.

La fermeture des barrières des passages frontière ayant des horaires de fermeture la nuit (cf. Veigy sur la commune d'Anières) est de compétence communale.

Journée de la sécurité à Hermance.

La journée de la sécurité est fixée au 16 septembre 2017 à Hermance.

La commune d'Anières a adressé une invitation informelle par mail aux différents Corps constitués et autres Sociétés susceptibles d'être présentes. Une invitation officielle sera envoyée ultérieurement.

Ont répondu favorablement : La Gendarmerie de la Pallanterie, la Police municipale de Collonge-Bellerive, l'ORPC Lac, les Samaritains, le Sauvétage d'Hermance.

Ont répondu négativement : Les Gardes-frontière.

Les dossiers en cours :

La Société de Sauvétage est priée de présenter le chiffrage des travaux à réaliser dans le local (étude de M. D. Peccoud) avant la fin juin 2017.

Concernant la gestion des ports, un rendez-vous avec M. L. Barthassat (DETA) est prévu le 30 mai 2017 à 10h00.

Au terme de ce rapport, M. J.-N. Ducrest dit qu'il faudrait donner plus de visibilité au corps des gardes-frontière qui joue un rôle majeur dans le domaine de la sécurité. M. le Conseiller municipal regrette que le corps des gardes-frontière ne soit pas mentionné dans les informations données régulièrement aux communiens par les Mairies sous forme de flyers.

## **5. Rapport de la commission intercommunale "Culture, sport et loisirs". Séances des jeudi 2 mars 2017 et jeudi 11 mai 2017.**

M. le Président passe la parole à M. E. Anselmetti.

En introduction, M. l'Adjoint informe qu'il n'a pas reçu de son secrétariat les documents nécessaires à la présentation de son rapport.

### **Séance du 2 mars 2017**

- La commission a auditionné M. Robert Etienne sur un projet de centre de Stand Up Paddle (SUP) à Hermance.

M. R. Etienne, Président de l'Association Suisse de SUP, a expliqué que ce sport est ouvert à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et/ou porteuses d'un handicap et qu'une collaboration avec Plus Sport (Fédération du sport handicap en Suisse) serait possible.

Au terme de la présentation, les membres de la commission ont décidé d'adresser un courrier à M. R. Etienne l'informant que les communes CoHerAn ne sont pas intéressées par le projet. La structure du Centre Nautique de Genève Plage semble suffisante pour la région.

- Un autre point à l'ordre du jour concernait une demande de subvention de la Fondation Auer Ory pour la photographie à Hermance.

- Décision a été prise de se rendre à la Fondation et de rencontrer M. et Mme Auer pour recueillir de plus amples informations.

- La commission s'est intéressée à l'action « Lac Propre » qui fête son 25<sup>ème</sup> anniversaire et qui aura lieu le dimanche 17 septembre 2017. L'association Aqua-Diving, organisatrice de l'événement avec Scuba-Dream & Traveldream et le soutien de l'Etat et de la Ville de Genève, recherche des fonds ainsi que des locaux pour ranger du matériel.

- Les membres de la commission ont décidé de ne pas participer à cette action.

### **Séance du 11 mai 2017**

- Les membres de la commission se sont rendus à la Fondation pour la photographie à Hermance où ils ont été accueillis par Michèle et Michel Auer. Le couple a raconté l'histoire de la collection, la passion partagée autour de l'histoire de la photographie, et leur volonté de pérenniser le travail de toute leur vie, d'éviter que leur collection de 50 000 tirages originaux, 24 000 ouvrages et 500 appareils anciens, sans compter les objets publicitaires, cartes postales et autres affiches, ne soit dispersée à leur décès.

L'espace de la Fondation propose des expositions, les photographies venant enrichir la collection.

Les archives photographiques sont en cours de numérisation. Ce travail est rendu possible grâce à l'aide substantielle de la Fondation Wilsdorf.

La Fondation Auer Ory organise des expositions à l'étranger, notamment l'exposition du photographe Weegee qui sera présentée à Barcelone en 2018.

La commission a décidé d'accorder un soutien à la Fondation soit par le biais d'achat de matériel pour la numérisation, soit par une participation financière à l'organisation d'une exposition. Une nouvelle rencontre avec M. et Mme Auer sera l'occasion de définir avec eux la nature du soutien financier (expo ou matériel).

- La commission a souhaité reconduire le tournoi de pétanque des élus CoHerAn au club de pétanque de Corsier.

Ce tournoi a été fixé au vendredi 6 octobre 2017.

- Lors de la séance du 11 mai 2017, les membres de la commission ont demandé des précisions sur l'avancement du dossier sur les terrains de foot au Chemin des Ambys.

Au terme de ce rapport, Mme le Maire d'Hermance dit être séduite par l'idée d'un soutien à une exposition à la Fondation Auer Ory. En outre, elle demande que les invitations aux vernissages reçues par les Secrétariats des communes soient transmises aux Conseillers municipaux.

M. J.-N. Ducrest suggère l'organisation de visites de la Fondation pour les élèves en 8P.

Mme K. Bruchez Gilberto pense qu'un projet de collaboration avec les écoles pourrait être développé.

### **6. Point de situation sur la voirie intercommunale.**

M. A. Barde donne quelques informations sur l'organisation des services techniques.

M. M. Dardel est le responsable en ce qui concerne les ressources humaines, la gestion des projets et le lien avec le politique.

M. F. Jaccard est le chef d'équipe "bâtiments" en charge de la formation, de la mise en place du processus du nettoyage et de la mise en place des piquets concierges pour les locations.

Le chef "voirie / parcs et jardins" est également en charge des manifestations. Viennent ensuite les collaborateurs.

Les équipes se retrouvent tous les matins à Anières avant de démarrer leur journée. Les locaux ont été aménagés en conséquence.

En ce qui concerne la collaboration sur le terrain, les retours sont positifs.

Les Exécutifs se sont rencontrés pour commencer à travailler sur la "gouvernance" de cette voirie intercommunale.

Il a été décidé de regrouper sur un tableau toutes les spécificités des communes, d'analyser les différences et de trouver des solutions pour gérer ces différences présentes dans les statuts du personnel, dans la rémunération des piquets et des heures supplémentaires etc.

Il a été fait un inventaire de la végétation des dépendances routières communales (gestion différenciée et fauchage raisonné), un inventaire sur le patrimoine arboré, un recensement du kilomètre de routes communales (Anières 17 km, Hermance 7 km, Corsier 8 km). Il sera mis en place un piquet neige sur les 3 communes.

La mise à disposition des tables et des bancs sera gérée par le service technique CoHerAn avec une harmonisation des processus (cyberadministration).

La réfection des routes est mutualisée afin d'obtenir des économies d'échelle.

Un trombinoscope de l'ensemble des collaborateurs du service technique CoHerAn sera adressé à tous les communiens.

M. J.-N. Ducrest demande si un inventaire du matériel et des locaux a été réalisé sur les 3 communes.

M. A. Barde répond par l'affirmative.

M. J.-N. Ducrest demande à avoir connaissance de cet inventaire en ce qui concerne Corsier.

M. A. Barde explique qu'un tableau spécifique sera communiqué au terme du travail en cours réalisé par les Exécutifs.

Il est encore précisé que les Conseillers municipaux seront régulièrement informés de l'avancement de l'étude.

Le bilan de situation, annoncé pour juin 2017, pourrait avoir lieu en septembre.

## **7. Discussion sur les retours des membres des trois Conseils municipaux suite à la séance du 1<sup>er</sup> mars 2017.**

En préambule, M. A. Barde rappelle quelques points sur le fonctionnement de CoHerAn.

CoHerAn fonctionne selon un tournus pour la Présidence. La Conférence CoHerAn fonctionne comme le Conseil municipal, les séances sont publiques, l'ordre du jour des séances sera affiché aux panneaux publics. Les Conseillers municipaux qui ne font pas partie de la Conférence sont invités en tant que spectateurs.

Le rapporteur désigné par chaque commune rend rapport sur la Conférence à son Conseil municipal.

Les commissions intercommunales CoHerAn, sont à l'instar des commissions du Conseil municipal non publiques.

Chaque année au moment de la préparation des budgets, les Exécutifs évoqueront les montants à porter dans les budgets respectifs de chaque Commune (2017 : CHF 10'000.- par commission intercommunale).

Retours des membres des Conseils municipaux suite à la séance du 1<sup>er</sup> mars.

M. O. Pfortner fait part d'une discussion au Conseil municipal d'Hermance sur une réunification possible des Compagnies des sapeurs-pompiers, sur la mobilité (covoiturage), sur la résolution pour un tram jusqu'à Douvaine, sur les terrains de foot aux Ambys et sur la volonté de mener une politique transgénérationnelle.

M. J.-M. Thierrin s'exprime sur l'importance du vote final des Conseillers municipaux souhaitant poursuivre le CoHerAn. Il faut continuer cette collaboration, garder un fil conducteur qui mènera peut-être un jour à une communauté de communes.

## **8. Communication à la population, site internet, logos CoHerAn, trombinoscope des membres des services techniques.**

### **↳ Logo CoHerAn**

M. le Président fait part de l'idée de créer un logo CoHerAn par le biais du lancement d'un concours auquel la population pourra participer. Seront retenus 3 projets issus des communiens et 3 projets de professionnels auxquels les 3 communes sont invitées à faire appel.

### **↳ Communication**

Une réflexion doit être menée sur la communication. Le site internet sera réactualisé et la création d'une page Facebook ou d'autres outils de communication sera étudiée.

## **9. Fixation de la prochaine Conférence intercommunale CoHerAn.**

La prochaine séance de la Conférence CoHerAn est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017 à 19h30 à Anières.

## **10. Divers et propositions individuelles**

### **↳ Terrains de football au chemin des Ambys**

M. B. Pictet informe de la nécessité du vote d'une résolution dans chacune des communes CoHerAn lors du prochain Conseil municipal pour appuyer la demande de modification de zone faite par la commune d'Anières.

Cette demande se fait pour CoHerAn et si une commune devait ne pas être d'accord, il n'y aurait plus de raison de réaliser ces terrains de football. Les communes de Corsier et d'Hermance doivent faire part de leur intention de participer à la démarche.

Le dossier et le projet de loi ont été réalisés par Urbaplan.

M. J.-N. Ducrest demande à avoir connaissance du dossier et dit l'importance que les 3 communes soutiennent ce projet, notamment pour être plus fort vis-à-vis du Canton et de la Confédération.

M. A. Barde rappelle le soutien du Canton pour ce projet qui figure dans le PDCant. Le Canton défendra ce projet auprès de la Confédération.

### **↳ Ligne B**

Mme K. Bruchez Gilberto fait part des chiffres de fréquentation de la ligne B. Entre le 11 décembre 2016 et le 31 mars 2017, la ligne B a transporté un peu plus de 40'000 personnes. Vézenaz est l'arrêt le plus fréquenté.

En mars 2017, la ligne B transporte chaque jour de la semaine presque 600 personnes/jour. La ligne est en progression depuis sa mise en service.

Il a été établi que 67% des usagers de la ligne B voyagent uniquement de Vézenaz à Chens-sur-Léman.

Concernant les dernières données, il a été relevé que le 26 avril 2017, le 50'000<sup>ème</sup> passager a embarqué au terminus de Chens-sur-Léman.

Pour le développement d'une ligne jusqu'à Yvoire, Mme le Maire d'Hermance explique que cela est du ressort du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) composé de 26 membres ; les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

### **↳ Etude BDO**

M. J.-M. Thierrin rappelle sa demande à pouvoir consulter le rapport de BDO.

M. le Président prend note de cette demande.

#### ☛ **Conférence de M. Luc Ferry**

Mme le Maire d'Hermance informe d'une conférence de M. Luc Ferry à la Fondation Brocher (Hermance) autour du transhumanisme le samedi 17 juin 2017 à 10h30.

#### ☛ **Commission CoHerAn "Culture, sport et loisirs"**

La prochaine séance de la commission intercommunale "Culture, sport et loisirs" est fixée au jeudi 21 septembre 2017 à 18h30.

#### ☛ **Société de Sauvetage**

M. J.-N. Ducrest dit être scandalisé par le manque de reconnaissance dont fait l'objet la société de sauvetage, notamment lors des surveillances des régates pour lesquelles elle n'est pas indemnisée, si ce n'est par un plein d'essence. Les organisateurs font preuve d'un mépris inacceptable.

Mme K. Bruchez Gilberto fait part d'une rencontre entre des représentants des communes CoHerAn & CoCo et le Président de la SISL.

M. le Maire d'Hermance rappelle que les sauveteurs ne veulent pas devenir des volontaires tels les sapeurs-pompiers, mais rester des bénévoles.

Il est encore fait part de la disparité des aides apportées par les communes aux Compagnies des sapeurs-pompiers et à la Société de Sauvetage.

La seule chose qui permettrait d'entrer en matière dans ce dossier serait que les communes récupèrent la gestion des ports.

Pour M. A. Barde, ce dossier n'est pas de la compétence des communes. Pour être efficace, M. le Président invite M. J.-N. Ducrest à utiliser le bon outil, soit d'adresser une résolution au Conseil d'Etat qui est l'interlocuteur privilégié.

M. R.-D. Schneebeli se réfère à la loi qui oblige les organisateurs de régates à garantir la sécurité.

M. l'Adjoint d'Hermance propose une rencontre avec les organisateurs lors d'un "Café diplomatique".

- Mme K. Bruchez Gilberto, M. P. Wassmer et Mme J. Martin Widmer organisent cette rencontre.

En l'absence d'autres divers, M. A. Barde lève la séance à 21h10 et invite les membres de la Conférence CoHerAn à une collation au carnotzet de la Mairie.

*Procès-verbal : S. Biffiger*

# COHERAN: RÉUNION DES SERVICES TECHNIQUES ANALYSES FINANCIÈRE ET ORGANISATIONNELLE, PROPOSITIONS



Lundi 26 octobre 2015

JACQUES BLANC

PARTNER

RESPONSABLE DU CENTRE DE COMPÉTENCE EN ADMINISTRATION  
PUBLIQUES, BDO SUISSE ROMANDE

SOPHIE KRUMMENACHER

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, BDO SUISSE ROMANDE  
ECONOMISTE D'ENTREPRISE HES, SPÉCIALISTE RH

ANTOINE DEMBINSKI

CONSEILLER FINANCES PUBLIQUES  
MA. ECO. PO. FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE  
ROMANDE

RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES

CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE

Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24

[www.bdo.ch](http://www.bdo.ch)



# **PLAN DE LA PRÉSENTATION & MÉTHODOLOGIE**

## Données

- Interviews (Exécutifs, responsables ST, employés ST)
- Détail des prestations (Nb heures, machines, personnel, etc.)
- Comptes de fonctionnement

## Maillage

- Base de donnée relationnelle
- Liens transversaux
- Calcul des coûts
- Vision communale ou consolidée COHERAN

## Analyse

- Analyses financières et organisationnelles des prestations
- Analyses communales et consolidées
- Comparaison communales

## Propositions

- Proposition organisationnelle RH
- Proposition organisation spatiale
- Clé de répartition des coûts



# RÉCOLTE DES DONNÉES

# RÉCOLTE DES DONNÉES

## Entretiens et visites des sites

- Entretiens séparés avec les exécutifs des trois communes
- Entretiens séparés avec les chefs de ST des trois communes
- Grand travail sur le détail des prestations réalisé par et avec la collaboration des responsables ST
- Visite guidée des sites par les responsables ST
- Données et informations comptables transmises par les services financiers des communes
- Diverses données transmises par les membres des administrations communales



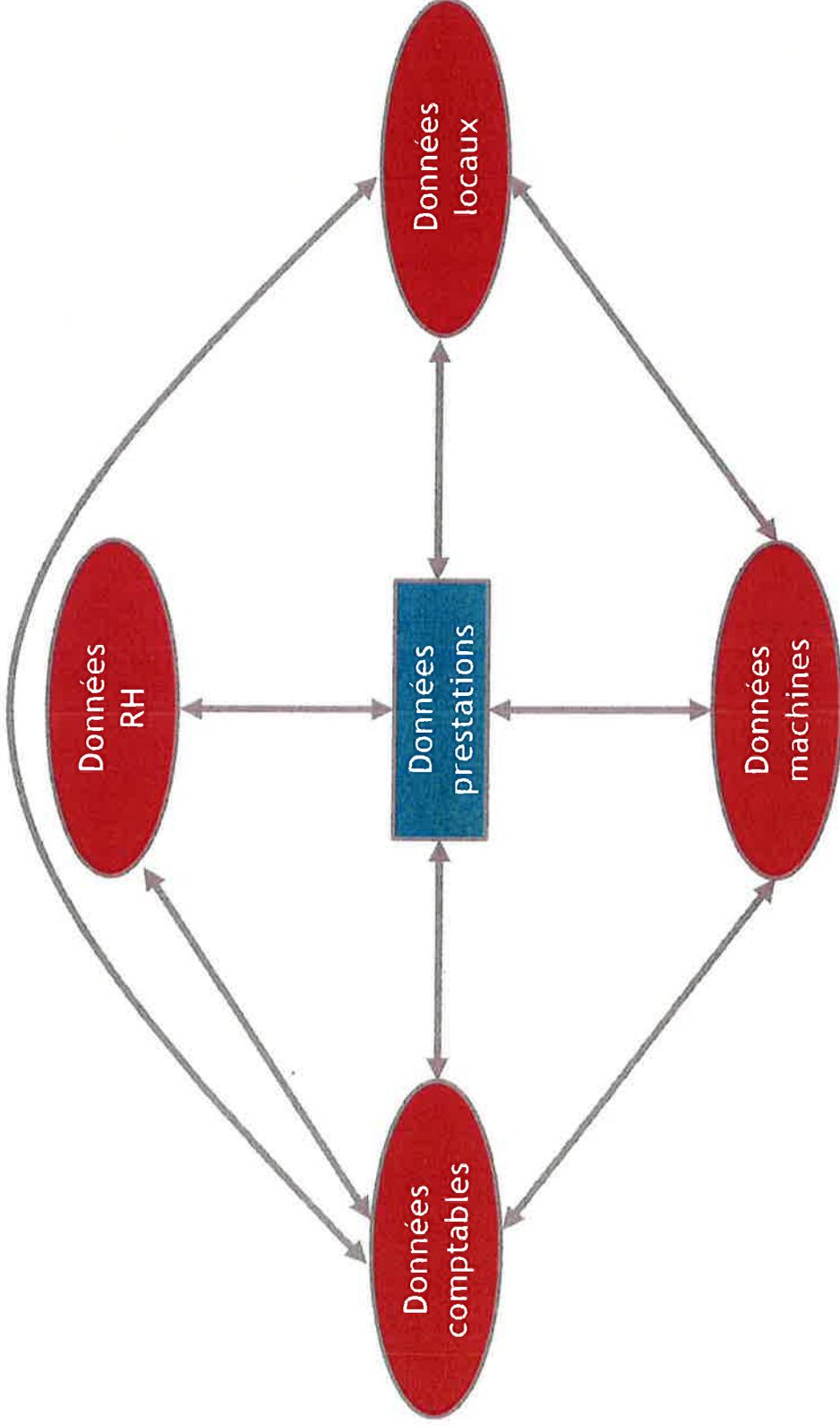
# MAILLAGE



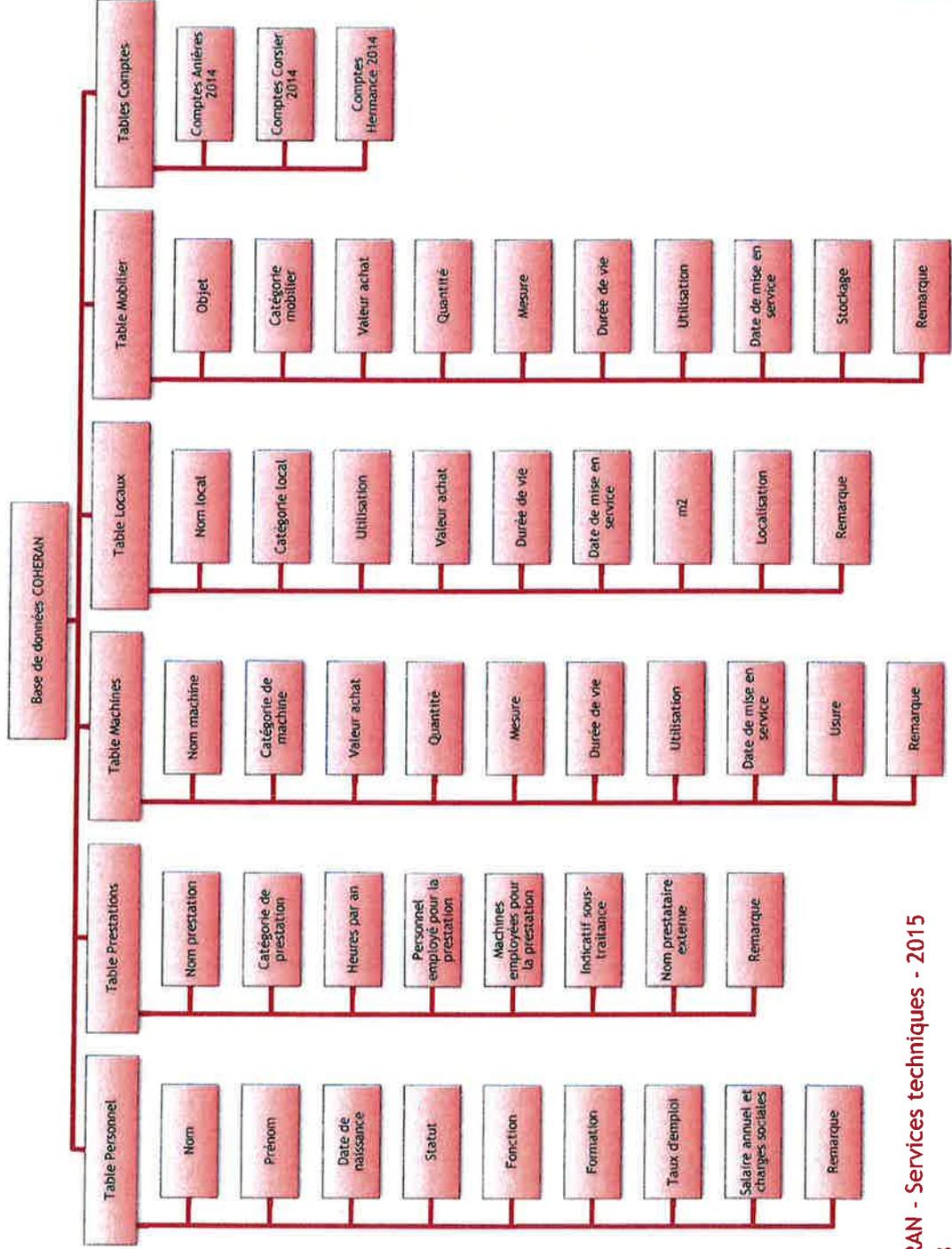


# MAILLAGE

## Organisation des données autour des prestations



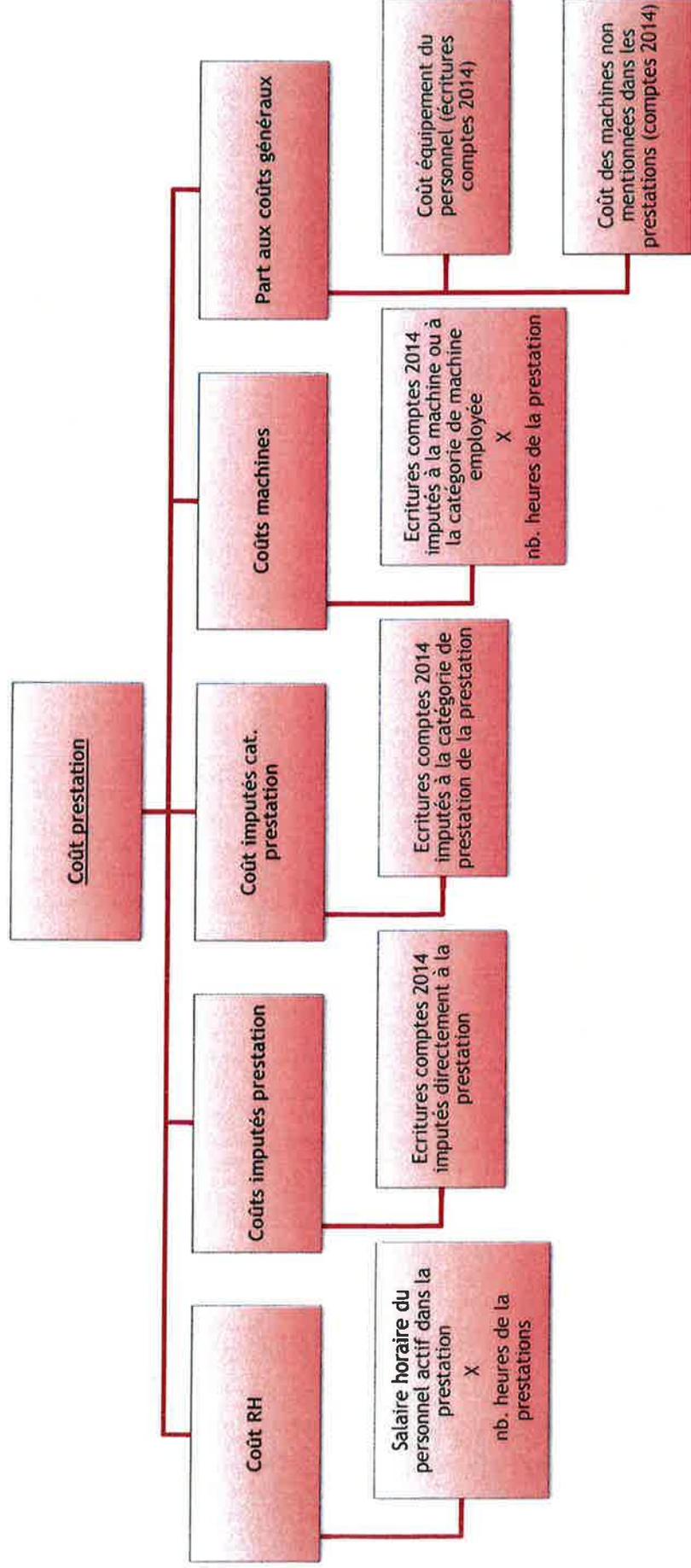
## Constitution d'une base de donnée relationnelle





# MAILLAGE

## Calcul des coûts





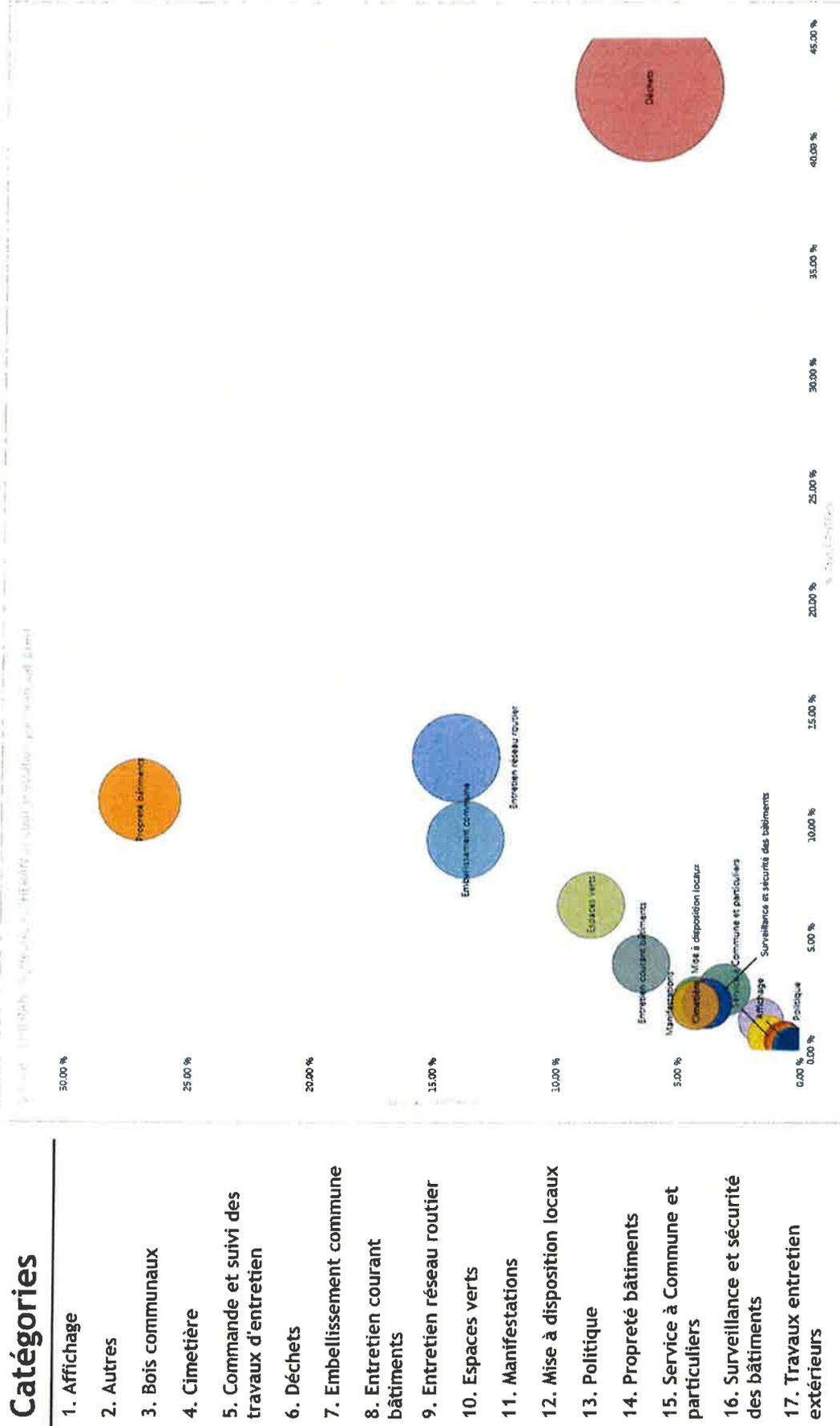
# ANALYSE



# ANALYSE

## Prestations

### Intensité des catégories de prestations COHERAN, en coûts et en heures

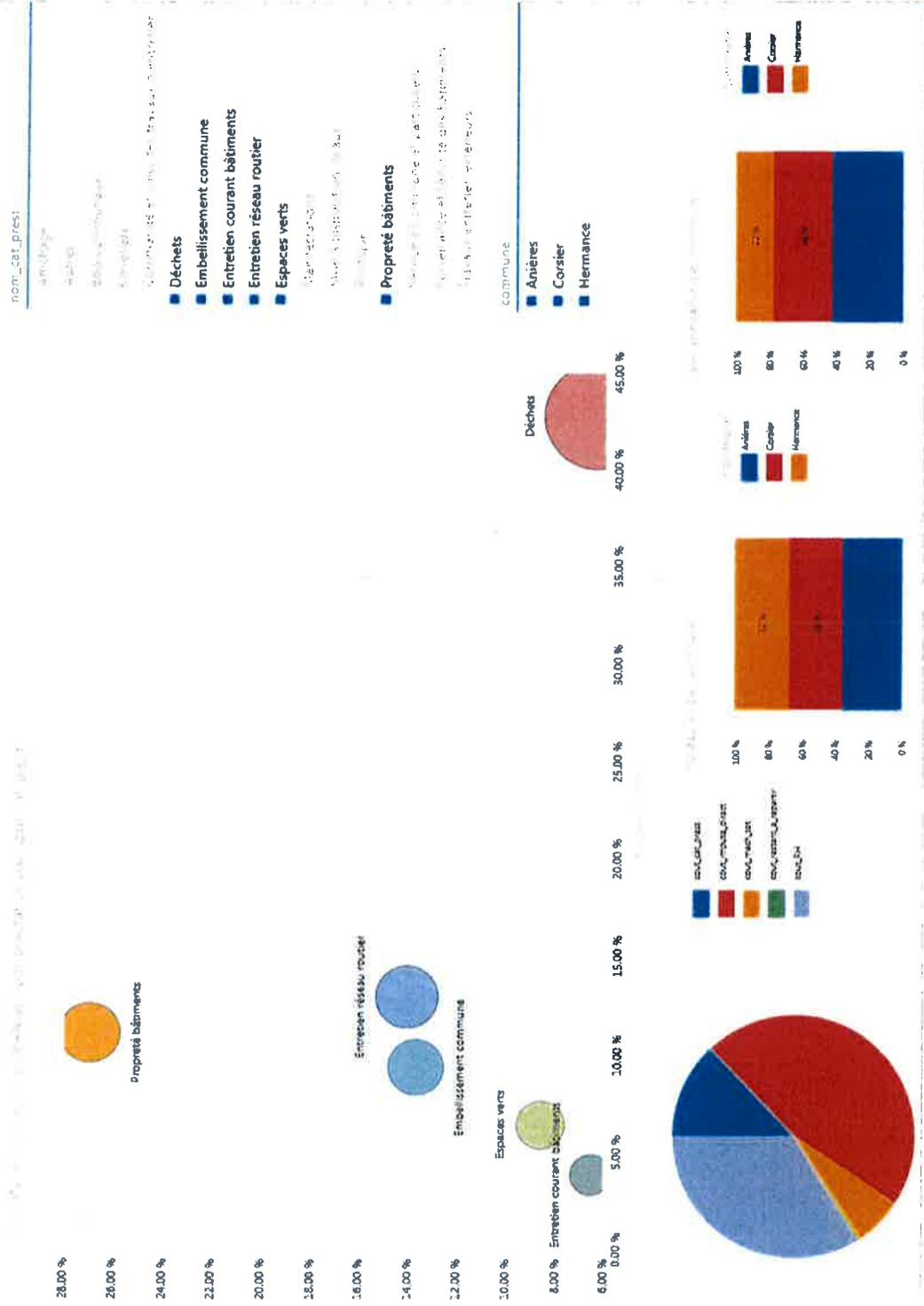




# ANALYSE

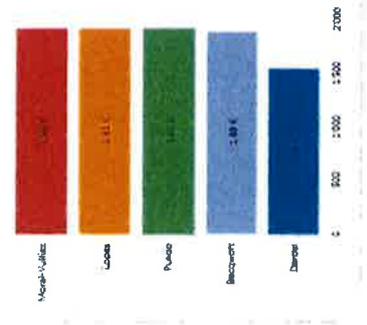
## Prestations

### Analyse des catégories de prestations en intensité d'heures et de coûts



### Anières

| Commune | Personnel   | Directif | Concierge | Employé                        | Responsable | Total | Mont-Villiez | Mont-Villiez | Mont-Villiez | Total  |
|---------|-------------|----------|-----------|--------------------------------|-------------|-------|--------------|--------------|--------------|--------|
| Anières | Concierge   | Bequwert | PR_A014   | Tonne                          |             |       | 300,00       |              |              | 300,00 |
|         |             |          | PR_A010   | Dénégement et salage (route)   |             |       | 200,00       |              |              | 200,00 |
|         |             |          | PR_A028   | Nettoyage quotidien site...    |             |       | 125,00       |              |              | 125,00 |
|         |             |          | PR_A034   | Creux tombés                   |             |       | 96,00        |              |              | 96,00  |
|         |             |          | PR_A029   | Nettoyages poubelles           |             |       | 90,00        |              |              | 90,00  |
|         |             |          | PR_A026   | Réalisation aménagements...    |             |       | 86,67        |              |              | 86,67  |
|         |             |          | PR_A040   | Présence/insalubrité m...      |             |       | 61,50        |              |              | 61,50  |
|         |             |          | PR_A001   | Entretien bords de route       |             |       | 60,00        |              |              | 60,00  |
|         |             |          | PR_A011   | Dénégement et salage...        |             |       | 50,00        |              |              | 50,00  |
|         |             |          | PR_A035   | Réparations diverses           |             |       | 50,00        |              |              | 50,00  |
| Anières | Employé     | Pulido   | PR_A037   | Nettoyage et entretien...      |             |       | 50,00        |              |              | 50,00  |
|         |             |          | PR_A006   | Curage des fossés              |             |       | 48,00        |              |              | 48,00  |
|         |             |          | PR_A008   | Écrêtage des routes            |             |       | 48,00        |              |              | 48,00  |
|         |             |          | PR_A042   | Transports divers pour la...   |             |       | 48,00        |              |              | 48,00  |
|         |             |          | PR_A068   | Accueil locataires             |             |       | 48,00        |              |              | 48,00  |
|         |             |          | PR_A021   | Taille des rosiers             |             |       | 40,00        |              |              | 40,00  |
|         |             |          | PR_A038   | Décoration pour la commune     |             |       | 40,00        |              |              | 40,00  |
|         |             |          | PR_A043   | Transports divers pour...      |             |       | 30,00        |              |              | 30,00  |
|         |             |          | PR_A031   | Entretien Clos-des-Noyers      |             |       | 26,67        |              |              | 26,67  |
|         |             |          | PR_A071   | Présence, support et...        |             |       | 25,00        |              |              | 25,00  |
| Anières | Responsable | Daneel   | PR_A007   | Solèment des poteaux           |             |       | 24,00        |              |              | 24,00  |
|         |             |          | PR_A025   | Taille arbres                  |             |       | 24,00        |              |              | 24,00  |
|         |             |          | PR_A032   | Entretien temple               |             |       | 24,00        |              |              | 24,00  |
|         |             |          | PR_A044   | Matériel H&S pour particuliers |             |       | 24,00        |              |              | 24,00  |
|         |             |          | PR_A072   | Inventaires et contrôle des... |             |       | 24,00        |              |              | 24,00  |
|         |             |          | PR_A020   | Traitement des rosiers         |             |       | 20,00        |              |              | 20,00  |
|         |             |          | PR_A047   | Nettoyages du bord de...       |             |       | 20,00        |              |              | 20,00  |
|         |             |          | PR_A059   | Maintenance galerie d'Anières  |             |       | -6,00        |              |              | -6,00  |
|         |             |          | PR_A073   | Rangement et réparation        |             |       | -6,00        |              |              | -6,00  |
|         |             |          | PR_A045   | Nettoyage bois communal...     |             |       | -2,50        |              |              | -2,50  |
| Anières | Concierge   | Bequwert | PR_A004   | Souchage tous chaussée         |             |       | 12,00        |              |              | 12,00  |
|         |             |          | PR_A016   | Entretien des alentours du...  |             |       | 12,00        |              |              | 12,00  |
|         |             |          | PR_A069   | Préparation locaux pour...     |             |       | 10,67        |              |              | 10,67  |
|         |             |          | PR_A050   | Osse de stationnement          |             |       | 8,00         |              |              | 8,00   |
|         |             |          | PR_A067   | Comble et servitude hors...    |             |       | 8,00         |              |              | 8,00   |
|         |             |          | PR_A070   | Préparation de locaux pour...  |             |       | 5,00         |              |              | 5,00   |









# ANALYSE

## Machines

Pour qu'une potentielle fusion des services techniques soit acceptée et même portée par le personnel communal, nous attirons l'attention des exécutifs sur l'importance de mettre en évidence le fait que fusion doit rimer avec amélioration des conditions de travail. Cela peut notamment passer par l'adaptation du matériel de travail le plus utilisé par le personnel dont vous avez ici une liste.

Certains des éléments qui y figurent (notamment MA\_H022 et MA\_C024) ont été qualifiés par le personnel communal de mal-adaptés ou en mauvais état.

# ANALYSE

## Machines

### Machines les plus utilisées, par commune

| Commune  | Categorie       | id_machine     | Objet                                 | Heures_an       |
|----------|-----------------|----------------|---------------------------------------|-----------------|
| Anières  | <u>Véhicule</u> | <u>MA_A002</u> | <u>Reform 880 S</u>                   | <u>1'753.00</u> |
|          | Machine         | MA_A020        | Débroussailluse KOMATSU BK 4500 DL    | 793.00          |
|          | Materiel        | MA_A011        | Citerne à eau                         | 645.00          |
|          | Véhicule        | MA_A007        | Camionnette Giotti Victoria Gladiator | 616.00          |
|          | Véhicule        | MA_A005        | Balayeuse Ravo 530                    | 600.00          |
|          | Véhicule        | MA_A006        | Fendt Xylon 522                       | 538.00          |
|          | <u>Véhicule</u> | <u>MA_C014</u> | <u>Piaggio</u>                        | <u>2'431.50</u> |
|          | Véhicule        | MA_C010        | Tracteur John Deer 6105R              | 984.00          |
|          | Véhicule        | MA_C011        | Tracteur John Deer 955                | 861.00          |
|          | Materiel        | MA_C024        | Plateau tondeuse pour JD 955          | 636.00          |
| Hermance | Véhicule        | MA_C033        | Daihatsu Hijet 1.3 (2)                | 634.00          |
|          | Machine         | MA_C003        | Débroussailluse                       | 553.00          |
|          | <u>Véhicule</u> | <u>MA_H022</u> | <u>PIAGGIO PORTER</u>                 | <u>2'372.00</u> |
|          | Materiel        | MA_H007        | Citerne à eau 750 P                   | 740.00          |
|          | Machine         | MA_H011        | Débroussailluse STHIL FR 480          | 564.00          |
|          | Véhicule        | MA_H009        | Tondeuse Honda HRH 536                | 484.00          |
|          | Véhicule        | MA_H005        | Tracteur Kubota GR 1600 II            | 460.00          |
|          | Véhicule        | MA_H010        | Tondeuse Honda HRD 536                | 424.00          |
|          | Véhicule        | MA_H008        | Tondeuse Honda HRD 536                | 424.00          |
|          | Véhicule        | MA_H007        | Tondeuse Honda HRD 536                | 424.00          |

# ANALYSE

## Locaux

Les visites des trois sites, ainsi que les entretiens avec les responsables et le personnel des services techniques ont permis de mettre en évidence les points suivants:

1. Les locaux d'Anières correspondent au fonctionnement du service technique de la commune et auraient encore quelques surfaces de stockage disponibles.
2. Les locaux de Corsier sont à leur extrême limite de capacité. Une partie du matériel communal est entreposé dans l'abri PC de l'école.
3. Les locaux d'Hermance sont mal adaptés au fonctionnement du service technique. Le stockage y est limité et difficile à optimiser en raison de la mauvaise conception de l'infrastructure.



# PROPOSITIONS

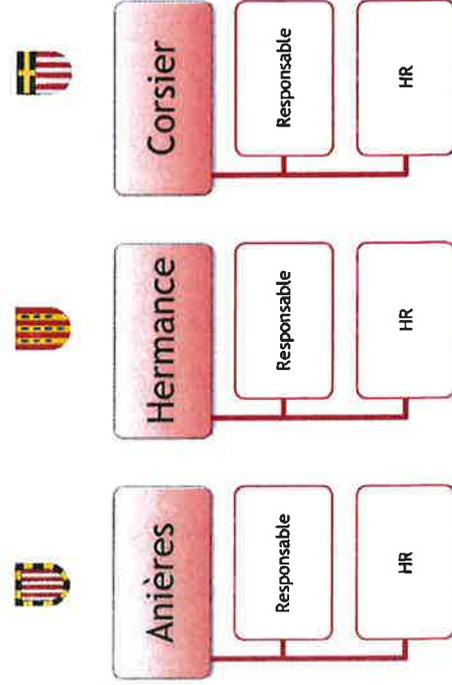
## Organisation



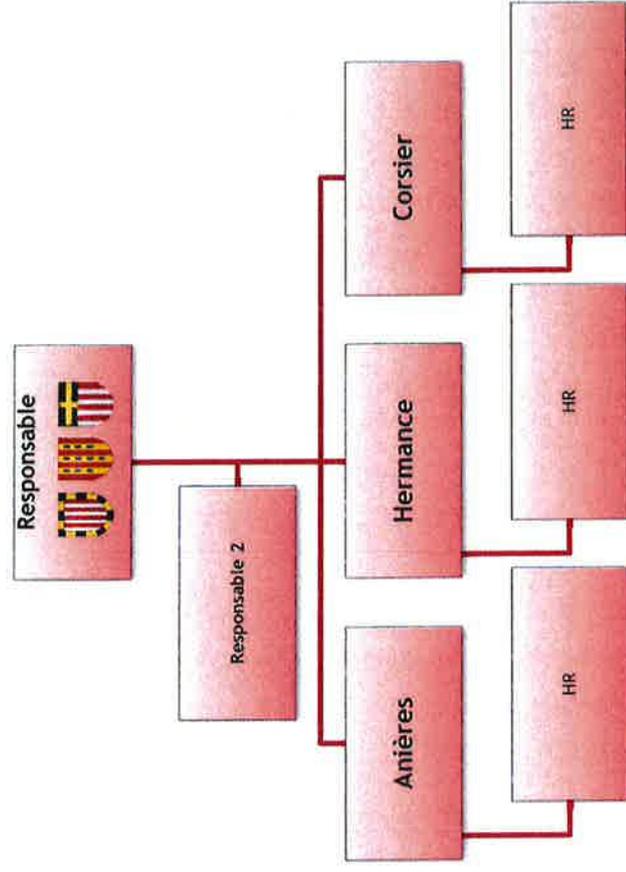
# PROPOSITION

## Organisation 1

D'une organisation verticale orientée commune...



... vers une structure verticale fusionnée.

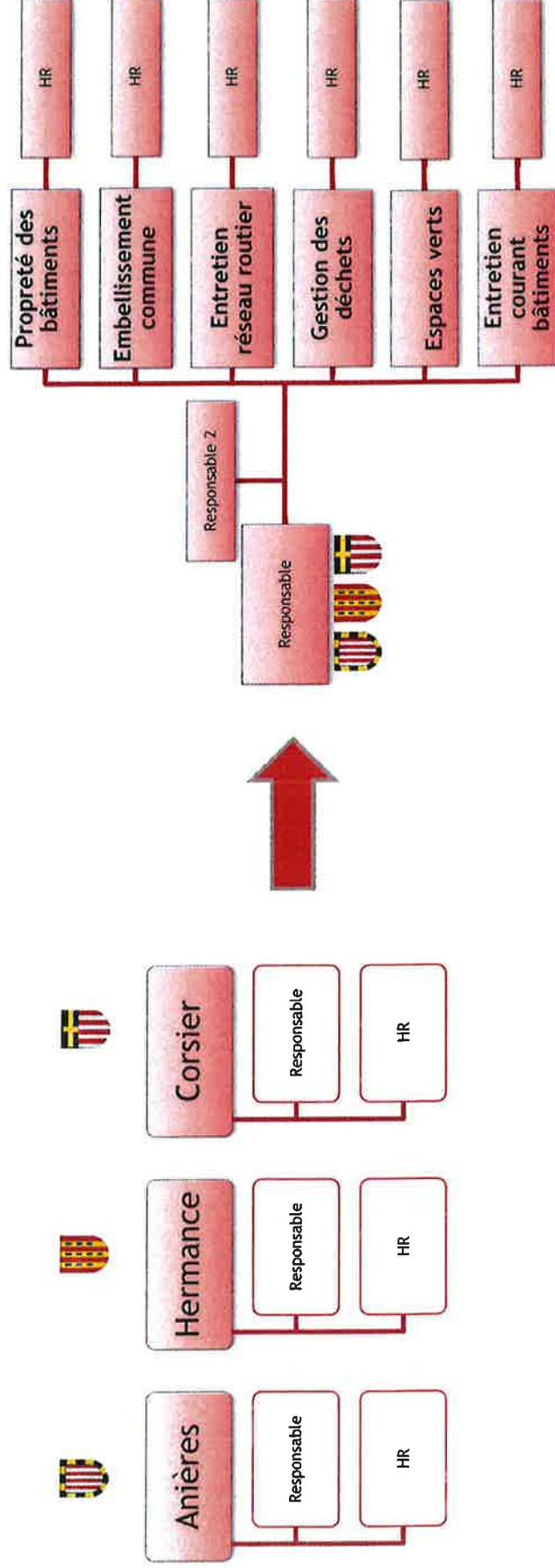


# PROPOSITION

## Organisation 2

D'une organisation verticale orientée commune...

... vers une structure transversale orientée prestations.



# **PROPOSITION**

## Rattachement politique

Le rattachement politique du futur responsable de la voirie intercommunale est à clarifier:

Un représentant des 3 Communes comme seul interlocuteur pour le responsable

OU

Un représentant par Commune communique les attentes et besoins directement au responsable



# PROPOSITIONS

## Clé de répartition des coûts



# PROPOSITIONS

## Clé de répartition des coûts



# PROPOSITIONS

## Clé de répartition des coûts

La clé de répartition proposée fait intervenir 3 indicateurs faisant référence aux catégories principales de prestations mises en évidence dans la première partie de l'analyse.

- La proportion de la population communale
- La proportion des surfaces de routes à entretenir
- La proportion des surfaces de bâtiment à entretenir par les services technique

| Bâtiments    | m2            | Routes       | km2           | Population   | Hab.         |
|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Anières      | 3'704         | Anières      | 0.1840        | Anières      | 2'495        |
| Corsier      | 3'900         | Corsier      | 0.1390        | Corsier      | 2'022        |
| Hermance     | 3'840         | Hermance     | 0.0810        | Hermance     | 1'018        |
| <b>Total</b> | <b>11'444</b> | <b>Total</b> | <b>0.4040</b> | <b>Total</b> | <b>5'535</b> |

|              | Anières     | Corsier     | Hermance    | Total       |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Anières      | 32%         |             |             | 45%         |
| Corsier      | 34%         | 34%         |             | 37%         |
| Hermance     | 34%         | 20%         | 18%         | 18%         |
| <b>Total</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

|                        | Anières    | Corsier    | Hermance   | Total |
|------------------------|------------|------------|------------|-------|
| Population             | 45%        | 37%        | 18%        | 100%  |
| Routes (km2)           | 46%        | 34%        | 20%        | 100%  |
| Surface bât. entretien | 32%        | 34%        | 34%        | 100%  |
| <b>Moyenne</b>         | <b>41%</b> | <b>35%</b> | <b>24%</b> |       |

# PROPOSITIONS

## Clé de répartition des coûts: comparaison avec 2014

### Répartition des charges en 2014

| Coût comptes 2014 |                  | Coût RH 2014     | Total            |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Anières           | 918'319          | 511'446          | 1'429'765        |
| Corsier           | 742'850          | 484'605          | 1'227'455        |
| Hermance          | 328'424          | 363'332          | 691'757          |
| <b>Total</b>      | <b>1'989'593</b> | <b>1'359'384</b> | <b>3'348'976</b> |
| Coût comptes 2014 |                  | Coût RH 2014     | Total            |
| Anières           | 46%              | 38%              | <b>43%</b>       |
| Corsier           | 37%              | 36%              | <b>37%</b>       |
| Hermance          | 17%              | 27%              | <b>21%</b>       |
| <b>Total</b>      | <b>100%</b>      | <b>100%</b>      | <b>100%</b>      |

### Répartition des charges selon la clé proposée

|                        | Anières    | Corsier    | Hermance   | Total       |
|------------------------|------------|------------|------------|-------------|
| Population             | 45%        | 37%        | 18%        | 100%        |
| Routes (km2)           | 46%        | 34%        | 20%        | 100%        |
| Surface bât. entretien | 32%        | 34%        | 34%        | 100%        |
| <b>Moyenne</b>         | <b>41%</b> | <b>35%</b> | <b>24%</b> | <b>100%</b> |



## DÉFI ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

- Structure juridique à déterminer
- Associer le personnel à la démarche (évolution des infrastructures et machines)
- Développement de l'identité COHERAN (structure transversale)
- Choix du rattachement politique et organigramme)
- Harmonisation des processus administratifs (SCI)
- Humain (gestion du changement, harmonisation de la rémunération, cahiers des charges, etc.)